



# « Fish pédicure » ou « fish spa »<sup>1</sup>

Cette fiche a pour objectif de vous éclairer sur le contenu, les limites, voire les dangers de cette pratique. Cette fiche est valable pour l'ensemble des techniques utilisant des poissons pour dévorer des peaux mortes. Elle a été réalisée sur la base des avis de la Société française de dermatologie, de l'ANSES et du HCSP<sup>2</sup>.

## → En quoi consiste la « fish pédicure » ?

La « fish pédicure » est présentée comme une méthode de gommage de la peau ou source de détente et de bien-être.

Certains promoteurs estiment également qu'elle est en mesure de traiter des problèmes de santé tels que le psoriasis ou l'eczéma.

L'utilisateur est invité à plonger longuement ses pieds (parfois ses mains, voire le corps entier) dans un pédiluve ou dans un bassin dans lequel sont présents une centaine de poissons de l'espèce « Garra Rufa » ou d'une autre espèce comme les « Chin-Chin Tilapia », supposés dévorer les peaux mortes.

La « fish pédicure » n'est pas un acte de pédicurie, acte réservé aux pédicures-podologues diplômés d'Etat.

## → Cette pratique est-elle validée scientifiquement ?

Il n'existe, actuellement, aucune validation scientifique de ces méthodes quant à leur efficacité et leur sécurité, que ce soit en thérapeutique, en pédicurie ou en esthétique. Cette absence de preuves scientifiques doit inciter à la prudence.

## → Quels sont les risques ?

**Il existe des risques infectieux non négligeables liés à la nature même de la technique, qui est basée sur l'immersion d'une partie, ou de tout le corps, dans un bain contenant des poissons.**

Les usagers peuvent, en effet, être contaminés par :

- L'eau du bain : les bacs ne sont jamais complètement vidés car les poissons y séjournent en permanence, cette eau contient les déjections des poissons ;
- Les germes apportés par un utilisateur : le ou les utilisateur(s) suivant(s) se trouve(ent) alors en contact avec l'eau contaminée. Les bacs ne sont, en effet, pas complètement vidangés ni désinfectés entre chaque utilisateur car cela tuerait les poissons ;
- Les poissons : qui peuvent être porteurs de maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses). Un poisson en contact avec la peau peut aussi porter des germes humains d'un utilisateur à un autre utilisateur sans être lui-même infecté.

1. Ou toute autre dénomination : Fish therapy, Poissons docteurs, Fish manucure, Pédicure poissons, etc.

2. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Haut conseil de la santé publique (HCSP).



Les risques d'infection sont majorés et cette pratique est donc particulièrement déconseillée aux personnes présentant :

- Une plaie ou une écorchure ;
- Une pathologie dermatologique, notamment un psoriasis ou un eczéma ;
- Un diabète ou une baisse de l'immunité.

La possibilité de voir propager, par des poissons de « fish pédicure », des bactéries résistantes aux antibiotiques dangereuses pour la santé humaine n'est pas à écarter.

Des risques infectieux non négligeables existent également pour les personnels de ces établissements.

Enfin, il existe des risques d'évolution défavorable d'une pathologie si la « fish pédicure » remplace un traitement dont l'efficacité est prouvée.

Si cette pratique vous est proposée pour le traitement d'une affection ou d'une maladie par un professionnel non médecin, vous pouvez porter plainte pour exercice illégal de la médecine. Si le professionnel est un médecin, vous pouvez vous adresser au conseil départemental de l'ordre des médecins dans lequel il exerce.

Si cette pratique vous est proposée comme un acte de pédicurie par un professionnel non pédicure-podologue, vous pouvez porter plainte pour exercice illégal de la pédicurie-podologie. Si le professionnel est un pédicure-podologue, vous pouvez vous adresser au conseil départemental de l'ordre des pédicures-podologues dans lequel il exerce.

## → Existe-t-il d'autres traitements disponibles pour traiter les mêmes pathologies et dont l'efficacité est prouvée ?

Des traitements à l'efficacité prouvée existent pour réduire les symptômes visés par la « fish pédicure » et notamment pour les poussées d'eczéma ou de psoriasis. Dans le domaine de la pédicurie et de l'esthétique, des techniques à l'efficacité prouvée existent également (massages, modelage, gommage...).

### En conclusion

L'absence de preuves scientifiques sur la sécurité et l'efficacité de cette technique doit inciter les usagers à la prudence.

De plus, cette pratique implique une prise de risques infectieux, liée à l'immersion d'une partie ou de tout le corps dans un bain contenant des poissons.

Enfin, il existe des risques d'évolution défavorable d'une pathologie si la « fish pédicure » remplace un traitement dont l'efficacité est prouvée.



Cette fiche a été réalisée à partir de :

- L'avis de la Société française de dermatologie, consultable sur le site [www.sfdermato.org](http://www.sfdermato.org) ;
- L'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), consultable sur le site [www.anses.fr](http://www.anses.fr) ;
- Et de l'avis du HCSP du 17 mai 2016, consultable sur le site [www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr).